

Appel à candidature pour les médailles 2011

Appel à toute la communauté : toute proposition étayée est bienvenue, n'hésitez pas à suggérer des candidats à votre directeur d'unité ou à votre responsable d'expérience.

Aux directeurs d'unité : vous transmettez au maximum deux propositions par médaille. Il vous est demandé de transmettre un courrier même si aucune proposition de médaille n'est faite.

Aux responsables français des expériences répertoriées à l'IN2P3 : il vous est demandé de transmettre une ou deux propositions, selon la taille de votre expérience.

Critères

La Médaille de bronze du CNRS récompense le plus souvent le premier travail d'un chercheur ou d'une chercheuse, généralement son travail de thèse, confirmé dans les premières années de recherche, qui fait de lui ou d'elle un spécialiste de talent dans son domaine. Cette récompense représente un encouragement du CNRS à poursuivre des recherches bien engagées.

La section 03 a récompensé ces dernières années des chercheurs de 28 à 35 ans.

La Médaille d'argent du CNRS distingue un chercheur ou une chercheuse, reconnu(e) sur les plans national et international pour l'originalité, la qualité et l'importance de ses travaux.

La section 03 a récompensé ces dernières années des chercheurs de 41 à 56 ans.

Contenu du dossier

Afin d'étudier des dossiers ayant une certaine homogénéité, les propositions pour une médaille doivent contenir les éléments suivants :

- un argumentaire pour la proposition (une page) ;
- une liste de deux ou trois personnes pouvant étayer/relayer la proposition ;
- le CV du chercheur proposé (une page) si la section n'a pas déjà en sa possession un rapport d'activité ou une notice (se renseigner auprès des correspondants ci-dessous).

Modalité et calendrier

Les dossiers sont collectés par Konstantin Protasov (protasov@lpsc.in2p3.fr) et/ou Raphaël Granier de Cassagnac (raphael@in2p3.fr), président et secrétaire de la section.

La recommandation pour l'attribution des médailles est faite au cours de la session d'automne qui aura lieu du 22 au 25 novembre 2010. Elle s'effectue parmi les dossiers reçus par la section **avant le 20 septembre 2010** (avant la réunion de bureau de la section) et sur les critères énoncés ci-dessus.

Dans l'état actuel de la loi, la médaille de bronze n'est pas adossée automatiquement à une Prime d'Excellence Scientifique (PES); en revanche, la médaille d'argent donne lieu automatiquement à l'attribution d'une PES sous réserve d'un acte de candidature du lauréat.